

« Tout le monde savait » : il y a trente ans, il s'est battu seul contre les pollueurs au sud de Rennes

Des polluants éternels ont été détectés à des niveaux inquiétants dans le secteur des étangs d'Apigné, dans le sud de Rennes. Il y a trente ans, Rémy Heuguet avait senti le coup venir mais son combat s'est heurté à un mur.

Quand il en parle, la colère anime encore l'homme de 82 ans. Rémy Heuguet n'a rien oublié de son combat pour protéger le coin de nature qui l'a vu grandir. Aux étangs d'Apigné, au sud de Rennes, il a appris à pêcher et à chasser avec son père. Il en a été garde forestier pendant des décennies. Alors, dans les années 80, quand une nouvelle décharge publique municipale a été installée dans la zone, il est parti « en guerre », comme il dit. « Seul, en franc-tireur. Je ne trouvais pas normal de pourrir la nature comme ça. » Combat perdu. Mais, aujourd'hui, Rémy tient sa revanche.

Nappe phréatique contaminée

En 2024, une étude menée par Eau du bassin rennais a mis au jour une importante pollution dans les plans d'eau du secteur. Des PFAS, surnommées « polluants éternels », ont été détectées à des niveaux inquiétants. Ces molécules ultrarésistantes et dangereuses pour la santé ont contaminé la nappe phréatique, pompée par l'usine de potabilisation de Lillion. Après avoir découvert le problème, Eau du bassin rennais a renforcé ses traitements pour faire diminuer les taux de concentration. Nul ne sait pendant combien de temps cette pollution a fini dans les tuyaux qui alimentent deux communes (Chavagne et Mordelles).

Les sources probables de cette pollution : la rivière qui alimente les étangs. Mais aussi des anciennes décharges publiques, recouvertes d'une simple couche de terre après leur fermeture. Celles contre lesquelles Rémy s'est battu comme un diable, dans les années 80 et 90. Pour les faire fermer, il a écrit à tout ce que la France compte d'institutions. Au maire, au préfet, au procureur, aux journalistes,... Et même à deux ministres de l'Environnement, une certaine Ségolène Royal puis Michel Barnier, son successeur en 1993.

Poissons morts

« On m'a pris pour un emmerdeur mais tout le monde savait », assure le chasseur. Selon l'octogénaire, il ne fallait pas avoir fait les Mines pour comprendre que quelque chose clochait. Le nez, les yeux et le bon sens suffisaient. « C'était dégueulasse », lâche-t-il. Une odeur de pétrole planait parfois dans l'air. Des flaques rouges se formaient à la surface des étangs à proximité. Et ces poissons morts... Tous ces signaux auraient dû sonner l'alerte. « La police est venue plusieurs fois constater des épisodes de mortalité importante. L'affolement ne durait pas longtemps. »

Ces documents, il les a tous gardés. Notamment cette lettre d'un haut fonctionnaire, directeur adjoint d'un service du ministère, chargé de l'eau et de la prévention des pollutions, datée de novembre 90. « Il ressort du dossier que m'a adressé le préfet que cette décharge est exploitée

sans autorisation par la Ville de Rennes, et dans des conditions déplorables. » Dès 1985, l'État interdisait l'entreposage de déchets dans le périmètre de l'usine de potabilisation de Lillion, d'après un arrêté préfectoral conservé par Rémy.

Encore une fois, il n'y aura pas de coupable

Dans ses archives, il y a aussi ces mots, écrits en 1993 à Yves Cochet. Ce pilier des Verts, ministre de l'environnement de Lionel Jospin, n'était alors qu'un simple conseiller municipal à Rennes. L'une des décharges venait d'être fermée mais Rémy se battait pour faire retirer les tonnes de déchets entreposés là, avant le « réaménagement » des lieux. « Il me paraît aberrant que l'on puisse se contenter de recouvrir d'argile puis de terre une décharge d'environ 3 ha de surface sur 4 mètres de haut (...). Elle est située dans le périmètre de protection de la station d'eau de consommation. Une chose est sûre : s'il y a un problème grave un jour, les responsabilités seront bien diluées. Et encore une fois, il n'y aura pas de coupable. »

Les décharges, sources de PFAS parmi d'autres

Paroles prophétiques ? Avec les découvertes récentes, difficile de ne pas donner raison au garde forestier. Il faut aussi s'en rappeler : la prise de conscience collective autour des risques environnementaux causés par les déchets a été tardive. La première loi, timide, date de 1975. Les décharges publiques n'ont été interdites qu'en 1992.

Rémy le reconnaît : « Il fallait mettre les déchets quelque part. À l'époque, ça ne choquait personne. »

Quant aux polluants éternels, ils font la Une depuis seulement quelques années. Certes, des liens entre PFAS et effets sur la santé ont été établis - cholestérol, baisse de la fertilité, retard de développement du fœtus. Mais les connaissances scientifiques sont encore balbutiantes. Enfin, les décharges ne sont qu'une source d'émissions de PFAS parmi d'autres (usine de production, station d'épuration, produits domestiques,...).

Notre rôle est de délivrer une eau conforme

Reste une question : que faire de ces déchets enterrés, qui continueront à diffuser des PFAS pendant des décennies voire des siècles ? La question vaut autant pour le sud de Rennes que pour les innombrables sites en France où des décharges publiques ont été enfouies au siècle précédent. « Les bouger pourrait être encore plus néfaste », s'interroge Michel Demolder, élu métropolitain et président de la collectivité Eau du bassin rennais. « Nous ne sommes pas propriétaires de ces lieux et ce n'est pas à nous d'engager ce type de dépollution, qui n'est pas demandée par l'État. Notre rôle, en revanche, est de délivrer une eau conforme. »

C'est désormais chose faite grâce au renforcement des traitements à l'usine de Lillion, la seule de l'agglomération concernée par cette pollution. Pour Rémy, cette forme de victoire, avec 30 ans de retard, a le goût étrange des poissons pêchés dans l'étang à l'époque. « On m'avait dit que j'avais raison, sans que ça ne change rien. Et maintenant, on a les résultats. »

[Cet article est paru dans Le Télégramme \(Bretagne\) \(site web\)](#)